

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 1^{er} Octobre 2020 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

20/039/UAGP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - Versement de subventions complémentaires - Budget 2020.

20-35994-DASA

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le soutien aux équipements sociaux relatif au versement de subventions complémentaires.

La Convention Cadre des Centres Sociaux qui a été renouvelée pour la période 2018/2021 et adoptée par délibération n°17/2381/ECSS du 11 décembre 2017, prévoit le montant total des subventions qui sera attribué aux Centres Sociaux au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, ainsi que la part de chacune des collectivités et institutions signataires : Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et 10 communes dont la Ville de Marseille.

L'objet du présent rapport est d'autoriser, en faveur de certains centres sociaux, le versement de subventions qui viennent compléter le financement d'Animation Globale et de Coordination prévu par la Convention Cadre. Sont concernés des centres sociaux qui œuvrent sur des zones de vie sociale où les difficultés et la faible capacité contributive des familles nécessitent, au moins ponctuellement, une intervention renforcée de la Ville de Marseille.

Le montant total de la dépense s'élève à 669 211 Euros (six cent soixante-neuf mille deux cent-onze Euros) dont 89 000 Euros (quatre-vingt-neuf mille Euros) pour notre secteur. Cette somme vient en sus du montant total des subventions attribuées aux centres sociaux, sur le budget 2020, au titre des dépenses d'Animation Globale et de Coordination, à savoir 2 112 603 Euros (deux millions cent douze mille six cent trois Euros) accordées par les délibérations n°19/1200/ECSS du 25 novembre 2019 et n°20/0245/ECSS du 27 juillet 2020.

L'octroi de participations financières aux équipements sociaux ayant déjà fait l'objet d'une convention avec la Ville, impose de modifier ces conventions au moyen des avenants ci-joints.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est autorisé le versement de subventions complémentaires aux Centres Sociaux suivants à valoir sur le budget 2020 :

Association Centre de Culture Ouvrière pour le Centre Social de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Saint-Menet sis Chemin du Mouton 13011 Marseille Tiers 4453 00007318 avenant n°2 ci-annexé	15 000 Euros
--	--------------

Association des Équipements Collectifs Air Bel pour le Centre Social Air Bel sis 36 bis rue de la Pinède 13011 Marseille Tiers 8263 00007333 avenant n°2 ci-annexé	17 000 Euros
---	--------------

Association des Équipements Collectifs Les Escourtines pour le Centre Social Les Escourtines sis 15 traverse de la Solitude 13011 Marseille Tiers 11591 00007334 avenant n°2 ci-annexé	25 000 Euros
---	--------------

Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (A.F.A.C.)
 sis avenue Roger Salzmans - Villa Emma
 13012 Marseille
 Tiers 11577
 00007344
 avenant n°2 ci-annexé 17 000 Euros

Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (A.F.A.C.) pour le Centre Social Les Lierres
 sis avenue Roger Salzmans - Villa Emma
 13012 Marseille
 Tiers 11577
 00007345
 avenant n°2 ci-annexé 15 000 Euros

ARTICLE 2 Sont approuvés les avenants ci-annexés.

Madame la Maire ou son représentant est autorisée à signer ces avenants.

ARTICLE 3 La dépense, soit 669 211 Euros (six cent soixante-neuf mille deux cent-onze Euros) dont 89 000 Euros (quatre-vingt-neuf mille Euros pour notre secteur sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2020, nature 6574.2 - fonction 524 – service 21502 - action 13900910.

Les crédits nécessaires au paiement sont ouverts par la présente délibération et seront repris dans le cadre de cet exercice.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité mais Abstention du groupe Retrouvons Marseille

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
 Conseiller Métropolitain
 Vice Président du Conseil de Territoire
 Marseille-Provence
 Julien RAVIER**